



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-cinquième session
Rome, 2-3 décembre 1998

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À

LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

POUR

LE PROJET AGROFORESTIER DE LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROJET	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA	2
C. Stratégie envisagée pour la collaboration du FIDA avec le Sénégal	3
DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET	5
A. Zone du projet et groupe cible	5
B. Objectifs et portée du projet	6
C. Composantes du projet	7
D. Coût et financement du projet	9
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	11
F. Organisation et gestion	12
G. Justification économique	12
H. Risques	13
I. Impact sur l'environnement	13
J. Aspects novateurs	14
TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	14
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	14
 ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	15



APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD LOANS IN SENEGAL (PRÊTS ANTÉRIEURS DU FIDA AU SÉNÉGAL)	2
III. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)	3
IV. COSTS AND FINANCING (COÛTS ET FINANCEMENT)	5
V. ORGANIZATION AND MANAGEMENT (ORGANISATION ET GESTION)	7

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Franc CFA (XOF)
1,00 USD	=	560 XOF
1,00 XOF	=	0,00178 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

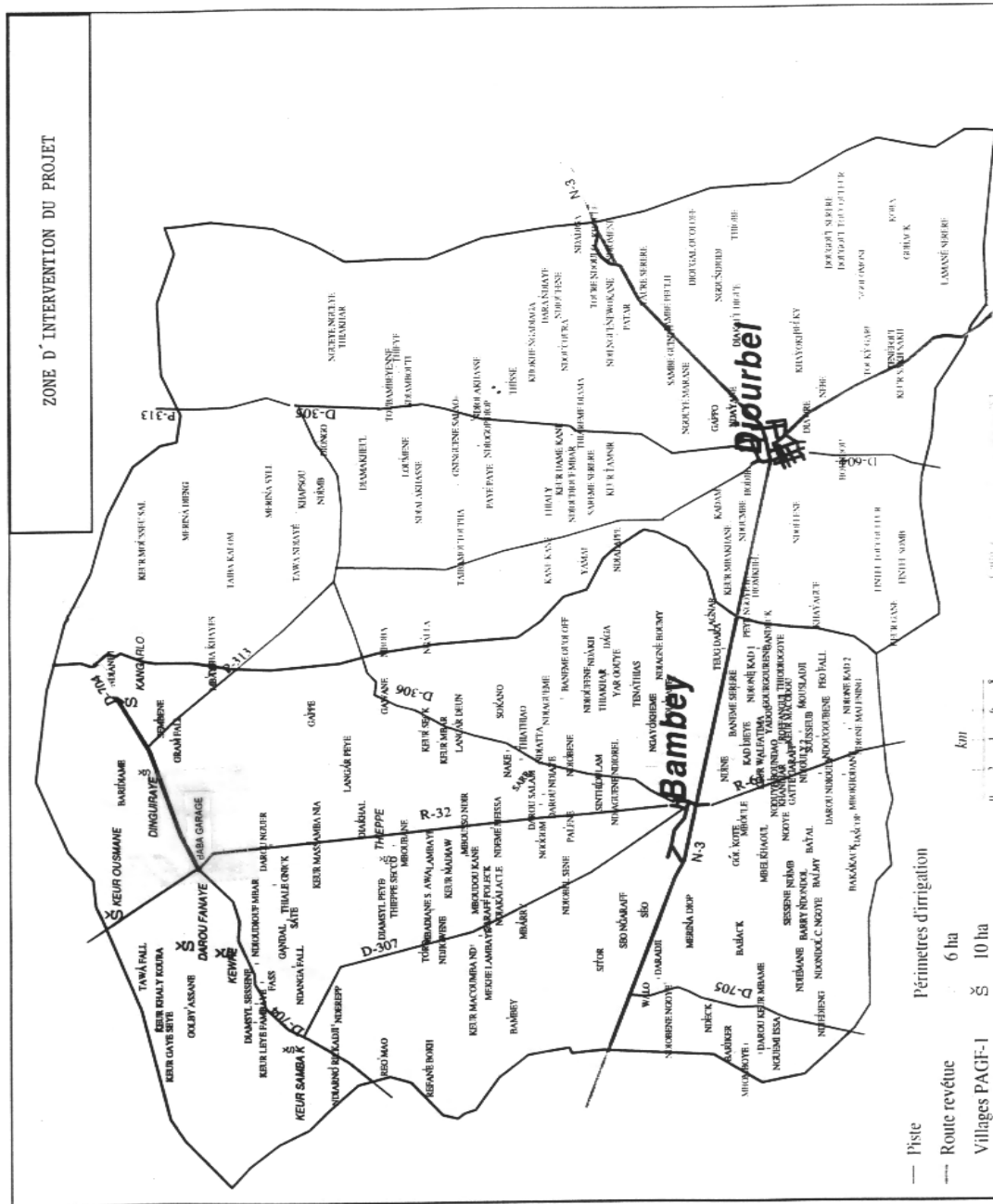
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
CDV	Comités de développement villageois
FMI	Fonds monétaire international
GTZ	Office allemand de la coopération technique
ONG	Organisation non gouvernementale
PAGF I	Projet de développement de l'agroforesterie
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UDS	Unité de direction et de suivi du projet
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Année budgétaire

1^{er} janvier - 31 décembre

CARTE DE LA ZONE DU PROJET



Source: Mission de formulation
 Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

PROJET AGROFORESTIER DE LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION À L'ORIGINE DU PROJET :	FIDA
EMPRUNTEUR:	République du Sénégal
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère de l'environnement et de la protection de la nature
COÛT TOTAL DU PROJET:	13,90 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	5,85 millions de DTS (équivalent approximativement à 8,20 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
COFINANCEUR:	Banque ouest-africaine de développement (BOAD)
MONTANT DU COFINANCEMENT:	1,96 million de USD
CONDITIONS DU COFINANCEMENT	17 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans, avec un taux d'intérêt de 3,8%
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:	2,79 millions de USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:	950 000 USD
INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Banque ouest-africaine de développement (BOAD)

NOTE DE PRÉSENTATION

Qui sont les bénéficiaires du projet?

Le projet devrait bénéficier directement aux deux tiers de la population rurale pauvre dans 126 villages de la zone du projet en fournissant une aide à environ 70 000 personnes vivant sur de petites exploitations d'une superficie inférieure à 3 ha. Les bénéficiaires appartiennent à deux grands groupes ethniques, les Wolofs et les Peuhls, dont le revenu par habitant est de 183 USD, alors que la moyenne nationale se situe à 570 USD. Leurs systèmes d'exploitation sont de plus en plus intégrés, les agriculteurs Wolofs ajoutant l'élevage à leurs activités tandis que les éleveurs Peuhls se sédentarisent pour faire de l'agriculture en tant qu'activité complémentaire. En matière de sécurité alimentaire, la situation des bénéficiaires est caractérisée par des déficits céréaliers pouvant atteindre 120 kg par personne et par an. L'approvisionnement en eau est médiocre en raison du mauvais état du réseau existant et du nombre insuffisant de puits.

Pourquoi sont-ils pauvres?

Les habitants de la zone du projet sont pauvres parce qu'ils vivent dans des conditions qui ne leur permettent pas d'utiliser pleinement leur potentiel humain et les ressources naturelles. Ils n'ont pas accès aux marchés en raison de l'insuffisance du réseau de routes et de pistes. Les difficultés d'accès à des services financiers limitent leurs possibilités d'investissement dans des techniques et des entreprises nouvelles. Leur potentiel humain a besoin d'être développé par des cours d'alphabétisation, la formation technique et la formation à la gestion tandis que les aléas du climat empêchent les habitants d'obtenir des résultats constants et satisfaisants dans leurs activités productives. Enfin, l'insuffisance de l'eau pour les besoins de la consommation et de la production force grand nombre d'entre eux à quitter leurs villages. Mis à part le Projet de développement de l'agroforesterie (PAGF I) réalisé avec l'appui du FIDA, aucun grand projet d'investissement n'a été entrepris pour tenter de faire face à ces besoins d'une manière concertée. L'exode temporaire ou permanent s'est donc accéléré et la pauvreté persiste dans la région.

Que leur apportera le projet?

Le projet à l'étude ira plus loin que le projet PAGF I en lançant un processus durable de développement participatif et autofinancé grâce au renforcement des capacités et des institutions, à la mise à disposition de ressources financières et à l'amélioration des infrastructures rurales. Il assurera la diffusion de techniques agroforestières simples et avérées pour améliorer la fertilité du sol et les rendements. Il accordera une place de premier plan aux innovations techniques qui tiennent compte des vues des bénéficiaires et de leurs connaissances traditionnelles (par exemple pour augmenter la production de viande et de lait, encourager des méthodes de culture ne nuisant pas à l'environnement, etc.) et créera des possibilités d'activités en aval pour accroître la valeur ajoutée dans les zones rurales.

Comment les bénéficiaires participeront-ils au projet?

Le projet a été conçu dans une perspective à long terme qui permettra aux bénéficiaires de participer effectivement à toutes ses étapes. Grâce à des réunions à l'échelon des villages, les bénéficiaires seront tout d'abord sensibilisés et ils seront encouragés à faire eux-mêmes le diagnostic de leur situation, à cerner leurs problèmes et à rechercher des solutions appropriées. Ils se chargeront de l'exécution des activités envisagées à l'échelon des exploitations et contribueront activement à l'amélioration des infrastructures grâce à des apports de fonds, de main-d'oeuvre et de matériel. Le projet leur permettra d'acquérir une formation suffisante pour relever leurs compétences au niveau nécessaire afin qu'ils puissent participer véritablement. Enfin et surtout, les bénéficiaires seront



intégrés au suivi et à l'évaluation des activités liées au projet par le biais d'un processus d'auto-évaluation.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À
LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
POUR
LE PROJET AGROFORESTIER DE LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République du Sénégal d'un montant de 5,85 millions de DTS (équivalant approximativement à 8,2 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du Projet agroforestier de lutte contre la désertification. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) en tant qu'institution coopérante du FIDA.

PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL
ET LA STRATÉGIE DU FIDA¹

A. L'économie et le secteur agricole

1. Le Sénégal, qui est situé dans la partie occidentale du continent africain, en bordure de l'océan Atlantique, a une superficie de 197 000 km². Il a des frontières communes avec la Mauritanie, le Mali, la Guinée et la Guinée-Bissau et entoure l'enclave de la Gambie. Le pays, plat dans l'ensemble, se divise en six régions naturelles: Vallée du Sénégal, Ferlo, Bassin arachidier, Sénégal oriental, Casamance et les Niayes. Le climat à l'ouest et au sud est influencé par la proximité de l'océan Atlantique, alors qu'il est essentiellement sahélien dans le reste du pays, c'est-à-dire sec, avec des précipitations rares, irrégulières et des températures moyennes élevées. Le Sénégal a une population de 8,8 millions d'habitants (estimation établie par l'ONU en 1997), qui augmente en moyenne de 2,8% par an (1980-1994). Le taux d'urbanisation est élevé (41% en 1993), ce qui traduit la persistance de l'exode rural, mais surtout l'attraction qu'exerce la région de Dakar, qui concentre 21,6% de la population du pays. Près de 58% de la population a moins de 20 ans, tandis que la population active (15 à 64 ans) représente 53% de l'ensemble. À l'échelon national, les femmes dominent en nombre (51,4%), caractéristique qui est encore plus marquée dans les régions de St. Louis, de Diourbel et de Louga, dans lesquelles l'émigration masculine est particulièrement répandue.

2. Au moment de l'accession du pays à l'indépendance, l'économie sénégalaise était un peu plus diversifiée que celle des pays voisins, tout en étant quand même largement tributaire d'une seule culture, l'arachide, pour ses recettes d'exportation. Par la suite, les phosphates et les produits de la pêche ont gagné en importance. Le PIB est caractérisé par la part élevée du secteur tertiaire (64,7% en 1996), et plus particulièrement par celle du secteur public. Depuis la fin des années 80, toutefois, des efforts ont été déployés pour restructurer le secteur public, privatiser l'activité économique et réviser la législation applicable. La réforme économique s'est trouvée facilitée par une série de prêts et de facilités d'ajustement accordés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI). La dévaluation de la monnaie en 1994 a contribué à corriger la situation de surévaluation artificielle qui

¹ Pour plus de renseignements, voir l'appendice I.



avait nuit à l'exportation: le déficit commercial exprimé en USD a ainsi été réduit de 19% dans les trois années qui ont suivi la dévaluation. Au cours de la même période, la progression du PIB a repris après avoir longtemps stagné, ce qui a permis d'estimer le PIB par habitant à 570 USD en 1996.

3. Pris dans son acception la plus large, c'est-à-dire y compris les cultures, l'élevage, la sylviculture et la pêche, le secteur agricole ne produit qu'un cinquième du PIB mais emploie les trois quarts de la population active. Il produit l'essentiel des revenus, des recettes d'exportation et de l'emploi et a été le principal ressort de la reprise économique enregistrée au cours des dernières années. La base des ressources naturelles est toutefois précaire: la production végétale et animale est en effet lourdement tributaire des aléas du climat et se trouve menacée par la diminution des précipitations et la dégradation des sols. Les superficies cultivées représentent environ 12% (2,4 millions d'ha) de la superficie totale des terres, tandis que les pâturages permanents en occupent 16%. La grande majorité des producteurs agricoles sont de petits exploitants qui cultivent leurs terres selon des modes traditionnels de faire-valoir et d'assolement. Les cultures pluviales dominent et l'emploi d'intrants modernes a plutôt diminué après la dévaluation de 1994. La plupart des agriculteurs associent les cultures de rente aux cultures alimentaires destinées à leur propre consommation. Les principales cultures sont le mil et le sorgho (46%), l'arachide (41%), le maïs (5%), le riz (3%), le niébé (2%), le coton (2%) et le manioc (1%). La culture irriguée offre encore de grandes possibilités de développement, particulièrement dans le bassin du fleuve Sénégal où domine la riziculture. Dans d'autres régions du pays, l'irrigation sur de petits périmètres est utilisée essentiellement pour la culture des légumes (maraîchage). Selon les estimations, l'élevage représente 7% du PIB, et semble en voie de progression grâce aux efforts qui ont permis de contrôler les principales maladies animales. Le sous-secteur de la pêche représente près de 30% du PIB et constitue une source importante d'emplois. Les forêts occupent 20% des terres et fournissent la principale source de combustible, le bois de chauffage représentant environ la moitié de la consommation énergétique nationale.

4. Parmi les principaux services publics qui s'intéressent au secteur rural figurent le Ministère de l'agriculture, le Ministère de l'élevage, ainsi que le Ministère de l'environnement et de la protection de la nature. Par ailleurs, le Ministère de l'intérieur est représenté dans les régions rurales par des centres polyvalents de promotion rurale. Une profonde restructuration du cadre institutionnel a été entreprise conformément aux décisions de désengagement, de privatisation/libéralisation et de décentralisation du gouvernement. L'Institut de recherche agricole, qui a été créé pour entreprendre et poursuivre des travaux de recherche agricole dans tous les domaines (agriculture, élevage, foresterie, pêche) et l'Institut de technologie alimentaire sont les principales institutions de recherche. S'agissant des services financiers, la Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal a été pendant de nombreuses années l'unique source officielle de crédit rural. Plus récemment, des systèmes financiers décentralisés fonctionnant à tous les niveaux, dans les petites unités villageoises ou à des échelons plus élevés à l'intention de groupes cibles très divers, ont rapidement gagné en importance. Un cadre réglementaire approprié a été mis en place, une unité ayant été créée au sein du Ministère des finances et du plan pour promouvoir et superviser un nombre croissant de services financiers décentralisés de petite et grande envergure sur le modèle des mutuelles de crédit et d'épargne. Dans certains cas, il s'agit d'organisations non gouvernementales(ONG) homologuées.

B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA

5. Le Sénégal a été l'un des premiers pays à bénéficier de l'aide du FIDA. Il a constitué un portefeuille important comprenant sept projets, dont cinq sont en cours d'exécution. Les divers enseignements importants recueillis au cours de près de 20 années de collaboration sont progressivement venus alimenter la conception des projets ultérieurs du FIDA. Il est surtout rapidement devenu évident que le développement des régions rurales doit être envisagé dans une perspective à long terme, autrement dit des délais et des efforts suffisants doivent être prévus afin de



consulter les participants au projet et de les associer plus étroitement à sa conception et à sa mise en oeuvre. Sur le plan technique, des enseignements ont été tirés en ce qui concerne l'utilisation des ressources naturelles ainsi que les possibilités et les difficultés qui s'y rattachent. Il y a lieu d'optimiser l'utilisation des ressources hydrauliques à la fois en adoptant des méthodes d'irrigation économiques qui soient adaptées aux conditions locales et en obtenant la participation active des irrigants pour la construction, la remise en état, l'entretien et la gestion des infrastructures. S'agissant des terres agricoles, la nécessité de conserver, de protéger et de régénérer les sols a plutôt gagné en importance au fil des ans. Le FIDA a été en mesure de renforcer sa base de connaissances grâce à des activités d'investissement et de recherche qui ont donné des résultats technologiques intéressants, confirmant l'importance de la participation et de l'engagement actifs de la population cible et de l'établissement de bases solides pour un développement participatif. La tendance marquée des producteurs ruraux, en particulier des femmes, à constituer des groupements d'intérêt et autres associations s'est avérée utile en offrant un contrepoids et un organe de liaison pour les services agricoles et les efforts de développement en général. Au fil des ans, le FIDA a adapté les modalités de gestion des projets à l'environnement politique et institutionnel afin d'accroître l'efficacité et d'améliorer les réalisations des projets. Tout cela s'est fait grâce à une plus grande autonomie des unités de gestion, à la privatisation des fonctions de gestion et à la sous-traitance de certaines activités.

6. Les conclusions et recommandations de l'Évaluation intermédiaire du Projet de développement de l'agroforesterie PAGFI ont été mises à profit pour la conception du présent projet (Phase II). Cette évaluation avait montré que les parcelles embocagées bien entretenues permettaient d'obtenir une forte augmentation de la production et pouvaient ainsi restaurer la confiance dans une sous-zone gravement touchée par la sécheresse et la monoculture. Il y était recommandé d'intégrer le développement agroforestier dans un cadre plus large de planification de l'utilisation des terres villageoises et de fournir des incitations en affectant des ressources aux besoins de développement des agriculteurs en dehors de l'agroforesterie. Cette évaluation intermédiaire a également montré que les travaux d'irrigation devaient reposer sur une base économique solide et être accompagnés d'un appui approprié en matière de formation, de vulgarisation et de gestion. Il conviendrait d'apprendre aux agriculteurs à utiliser des techniques d'agroforesterie moins coûteuses que celles utilisées au cours de la première phase et à obtenir une aide pour développer leurs cultures pluviales sur les parcelles protégées. Les activités qui seront encouragées dans le cadre du présent projet ont été arrêtées en tenant compte de ces recommandations.

C. Stratégie envisagée pour la collaboration du FIDA avec le Sénégal

7. **Politique suivie par le Sénégal en matière de lutte contre la pauvreté.** Le gouvernement a lancé un programme national à moyen terme pour lutter contre la pauvreté en veillant: a) au relèvement des revenus de la population grâce à une politique active de promotion des micro-entreprises et des activités génératrices de revenus; b) à l'amélioration de la satisfaction des besoins essentiels de la population; et c) à l'amélioration des conditions de vie des ménages et au renforcement des capacités à l'échelon local. Par ailleurs, le gouvernement a renouvelé ses engagements à l'égard du secteur rural et adopté une stratégie d'incitations afin de favoriser une nouvelle expansion de l'agriculture en 1997 (11% en 1996), qui a été proclamée "Année de l'agriculture". Cette stratégie s'articule notamment autour d'un relèvement des prix à la production, ce qui devrait avoir des retombées positives sur les revenus ruraux.

8. **Activités de lutte contre la pauvreté d'autres grands donateurs.** Les efforts consentis par le gouvernement pour réduire la pauvreté rurale bénéficient de l'appui des grands bailleurs de fonds. La Banque mondiale, en particulier, a inclus dans sa Stratégie d'aide au pays des mesures visant à: a) promouvoir la croissance économique en fournissant la libéralisation et la privatisation, une plus grande compétitivité, une infrastructure suffisante et le renforcement de la capacité des institutions;



b) développer les ressources humaines et améliorer l'accès aux services sociaux en augmentant les services de santé dans les régions rurales et en améliorant l'infrastructure scolaire; et c) aider les groupes vulnérables en alphabétisant davantage les femmes, en élargissant l'accès au crédit rural, etc. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a proposé d'aider à lutter contre la pauvreté, en particulier dans les régions de Tambacounda et de Diourbel, en appuyant la création d'emplois, des activités rémunératrices, une meilleure protection sociale et le renforcement des capacités nationales. Divers donateurs bilatéraux s'associent aux efforts de lutte contre la pauvreté menés par le pays par le biais d'activités portant sur le microcrédit, la formation de groupes, le renforcement des capacités et la gestion des ressources naturelles. Parmi ces donateurs figurent notamment la France, l'Office allemand de la coopération technique (GTZ), l'Italie et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).

9. **Stratégie du FIDA au Sénégal.** La stratégie du FIDA vise à aider les ruraux pauvres dans les efforts qu'ils déploient pour accroître la production alimentaire et leurs revenus. Cette stratégie vise à consolider la politique de décentralisation appliquée par le gouvernement en faveur des régions rurales qui repose sur deux piliers importants: l'abondance des ressources humaines et les possibilités offertes par des marchés diversifiés et en expansion. L'accent est donc mis sur les aspects suivants: a) renforcement des capacités; b) constitution de groupements; c) meilleure utilisation de ressources naturelles limitées; et d) utilisation plus rationnelle des infrastructures en place. Le renforcement des capacités facilite la participation effective des bénéficiaires et la pérennité des efforts de développement. Le FIDA fournira l'essentiel de son appui directement au groupe cible tandis que certains autres groupes (formateurs, personnel de gestion) pourront recevoir une formation destinée à améliorer la prestation de services et de ressources au groupe cible. Un appui institutionnel, aux établissements de recherche et de formation et aux institutions financières est accordé exclusivement dans ce même but. Le FIDA encourage la constitution de groupements pour rendre des organisations locales autonomes, renforcer la position économique du groupe cible et faciliter sa participation aux efforts de développement. Une approche à deux volets a été adoptée, à savoir: a) appui continu aux groupements villageois; et b) appui ciblé à certaines catégories de ruraux pauvres (jeunes, responsables de micro-entreprises, par exemple). L'accent est également placé sur le renforcement des capacités des femmes rurales, qui ont prouvé qu'elles étaient des partenaires particulièrement efficaces du développement. Des activités d'alphabétisation fonctionnelle, de constitution de groupements et de formation technique dans certains domaines les aideront à réaliser leur potentiel économique. Le FIDA continue de collaborer avec des ONG spécialisées, notamment pour ce qui est du renforcement des capacités et de la création d'associations. Une utilisation plus rationnelle des ressources naturelles est encouragée afin de préserver la base de production des ruraux pauvres par la méthode de gestion des terroirs, qui met à profit à la fois les compétences traditionnelles du groupe cible et l'expérience acquise par la communauté des bailleurs de fonds. Mises à part ses interventions en matière de conservation/rétablissement de la fertilité des sols et de l'agroforesterie, le FIDA a pris des mesures complémentaires destinées à réduire la pression qui s'exerce sur des ressources limitées (par exemple activités extra-agricoles, micro-entreprises). L'importance accordée à une utilisation plus rationnelle des infrastructures existantes facilitera l'accès des pauvres aux infrastructures et aux services (routes, marchés, points d'eau, dispensaires) tout en limitant les coûts d'investissement par bénéficiaire et les dépenses budgétaires des pouvoirs publics.

10. **Raison d'être du projet.** La protection des ressources naturelles du pays et leur utilisation rationnelle par une population de plus en plus nombreuse figurent parmi les aspects fondamentaux de la lutte contre la pauvreté rurale. À ce titre, elles occupent une place importante dans la stratégie de l'aide à moyen terme du FIDA. Le Projet PAGF I, qui a précédé le projet actuel (paragraphe 6), a déjà oeuvré dans ce sens et a donné des résultats intéressants en ce qui concerne les aspects technologiques de la conservation des sols et de l'agroforesterie, laissant ainsi une marque sensible bien que peu étendue dans le pays. Au cours des dix dernières années, toutefois, des périodes de sécheresse et des précipitations rares et mal réparties ont abouti à une nouvelle détérioration de la

couverture végétale dans une grande partie de la zone du projet, accéléré l'érosion éolienne et réduit la fertilité des sols. Il est donc maintenant indispensable d'entreprendre une action suivie pour ralentir sinon arrêter cette évolution vers une désertification permanente et d'appliquer parallèlement des techniques appropriées de conservation des sols dans l'ensemble des zones agricoles menacées. Cela ne pourra être réalisé d'une manière efficace et durable que si la population rurale des zones touchées prend vraiment conscience de la situation et se montre disposée à adopter une technologie et une gestion appropriées pour la combattre. Des ressources financières et humaines suffisantes devront être prévues pour entreprendre l'effort nécessaire de sensibilisation, de formation et d'information. Les ruraux pauvres devront aussi bénéficier de conseils techniques et d'incitations si on ne veut pas qu'ils restent enfermés dans un cercle infernal de dégradation des ressources et de paupérisation.

DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET

A. Zone du projet et groupe cible

11. Exactement comme l'avait fait le projet PAGF I, le présent projet portera sur les départements de Bambey et de Diourbel, qui ont une superficie totale de 2 662 km² et une population de 491 900 habitants vivant dans 21 communautés rurales et 757 villages; les villes principales sont Bambey et Diourbel. Cette zone est située au coeur du Bassin arachidier, à environ 150 km à l'est de la capitale, Dakar. Le climat est de type soudano-sahélien, chaud et sec, avec des températures comprises entre 22° et 38°. Les précipitations sont caractérisées par d'énormes fluctuations d'une année sur l'autre. Pendant la saison où elles se produisent, elles atteignent en moyenne 400 mm répartis sur 30 jours, mais accusent une tendance à la baisse. La région est plate, pratiquement sans relief. Les sols sont peu fertiles et souffrent de l'érosion provoquée par la pluie et les tempêtes de sable. La végétation est rare et peu diversifiée; dans de nombreux endroits, la désertification a atteint un point critique. L'approvisionnement en eau est l'une des difficultés majeures auxquelles se heurte la population en raison de l'absence de ressources permanentes en eaux de surface. Pour ce qui est des eaux souterraines, la zone du projet dispose de quatre aquifères à des profondeurs et de qualité variables, qui pourraient être exploités dans certaines conditions. Dans de nombreuses parties de la région, le réseau routier est insuffisant et les zones de production n'ont pas de routes d'accès.

12. L'agriculture emploie environ 65% de la population dans la zone du projet et demeure la base de l'économie rurale. Les principales cultures sont l'arachide (55% des superficies cultivées), le mil (41%) et le niébé (4%). La culture maraîchère est importante, mais les possibilités sont loin d'être pleinement exploitées en raison du manque d'eau. Ce manque d'eau, auquel s'ajoute la médiocrité des pâturages, limite aussi le développement de l'élevage. On dénombre actuellement dans cette région 65 000 bovins et 260 000 ovins et caprins ainsi qu'un nombre important de chevaux et d'ânes. Le sous-secteur de la foresterie est caractérisé par le recul du couvert végétal, le faible nombre d'espèces et le rôle crucial que joue le bois dans l'approvisionnement de la population en combustible.

13. Les principaux groupes ethniques sont les Wolofs (66,5%), les Sérères (24,7%) et les Peuhls (6,9%). Environ 365 000 d'entre eux sont des ruraux, et les familles comptent dix personnes en moyenne. La plupart des exploitations (75% à Bambey et 95% à Diourbel) ont une superficie inférieure à 5 ha; les exploitations inférieures à 3 ha ne produisent pas assez de rentrées pour assurer à elles seules la survie des familles paysannes. Les Sérères, pour leur part, pratiquent la polyculture en associant les cultures vivrières (mil), les cultures de rente (arachide) et l'élevage; ils continuent la tradition de l'assolement et de pratiques agroforestières. D'autre part, les exploitations Wolofs sont souvent caractérisées par la monoculture (arachide), un plus petit nombre d'activités d'élevage et un rendement plus élevé de la main-d'oeuvre, ce qui s'explique souvent par le recours à la traction animale. Dans l'un et l'autre cas, les activités de production s'articulent autour de l'unité familiale

élargie. Le travail agricole rémunéré est quasiment inexistant. En moyenne, quatre membres de l'unité familiale travaillent sur l'exploitation, mais ce nombre est parfois le double au plus fort de la saison des récoltes, lorsque les migrants temporaires regagnent leurs villages. La division traditionnelle du travail persiste, les hommes se chargeant essentiellement des tâches les plus lourdes. En raison de la migration temporaire ou permanente qui caractérise le Bassin arachidier, toutefois, les femmes assument de plus en plus souvent les fonctions qui incombent au chef de famille. Malgré cela, ce sont les hommes qui continuent à prendre les décisions importantes.

14. Le groupe cible du projet se compose d'environ 7 000 petits exploitants et des membres de leur famille qui vivent dans de petits villages et ont des exploitations de moins de 3 hectares. Les femmes et les jeunes représentent des groupes prioritaires au sein de ce groupe d'environ 70 000 personnes. Leurs revenus sont extrêmement bas (183 USD par personne) et, en règle générale, proviennent en partie des contributions en espèces envoyées par les membres de la famille qui ont émigré. Même ainsi, le revenu monétaire par personne dépasse rarement 29 USD et 57 USD par an respectivement pour les exploitations de 1,5 ha et de 3 ha (contre une moyenne d'environ 103 USD pour l'ensemble de la zone du projet).

B. Objectifs et portée du projet

15. Sur la base des enseignements et des résultats du projet PAGF I (paragraphe 6), le projet visera dans l'ensemble à engendrer un développement dynamique durable à l'échelon des villages en renforçant les capacités locales afin d'optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et des ressources humaines disponibles. Afin d'atteindre cet objectif, des actions seront menées sur plusieurs fronts: protection et accroissement des ressources naturelles renouvelables; amélioration de la sécurité alimentaire des ménages (par une augmentation de la production et des revenus); enfin, amélioration des conditions de vie (approvisionnement en eau, allègement de la charge de travail des femmes). Les objectifs spécifiques sont donc les suivants:

- stabilisation et enrichissement de l'environnement;
- diversification des cultures et multiplication des boisements villageois; et
- augmentation des revenus et amélioration du bien-être des populations cibles.

16. Le projet portera sur la population cible dans 126 villages de la zone du projet et ses interventions auront un caractère strictement participatif. Lorsque les villageois auront réussi à adopter des mesures en matière d'agroforesterie, ils seront libres de décider des autres mesures éventuelles qu'ils souhaiteraient prendre avec l'appui du projet en les incorporant dans les plans de développement villageois. Les principales activités porteront probablement sur les domaines ci-après: approvisionnement en eau des villages; pistes d'accès; entrepôts villageois; cultures maraîchères; petit commerce; enfin, petites activités de transport et de réparation. L'appui du projet à la réalisation de ces plans, qui devront être convenus dans un cadre contractuel, sera uniquement lié à: a) l'inclusion de mesures de sauvegarde de l'environnement, et b) la participation effective du groupe cible.

C. Composantes du projet

17. Les quatre composantes ci-après sont prévues pour le projet: i) renforcement des capacités locales, ii) appui à la production agro-sylvo-pastorale, iii) réfection de pistes rurales et iv) unité de direction et de suivi du programme.

18. **Renforcement des capacités locales.** La réussite de l'ensemble du projet dépend de cette composante essentielle, qui permettra aux populations cibles de choisir et de mener des activités de développement destinées à améliorer la gestion des ressources villageoises et exercer un effet positif sur l'environnement. En plus de la sélection des villages partenaires, il s'agira de mener une action de sensibilisation ainsi que des activités de formation et d'information. Cette composante sera surtout axée sur les petits exploitants pauvres, les femmes et les jeunes des villages retenus. Pour s'assurer l'appui de la population et aider les villages à établir et appliquer concrètement leur plan de développement, des actions d'information et de sensibilisation seront organisées à l'intention des autorités coutumières et élus locaux, des paysans exploitant davantage de terres, des représentants d'autres organismes de développement travaillant dans la zone (y compris des ONG) et des services techniques compétents.

19. Les villages participants seront choisis d'après une enquête menée parmi les 200 petits villages de la zone du projet durant la première année d'exécution. Les critères de sélection des villages seront notamment: le niveau de dégradation de l'environnement, le potentiel de ressources humaines et naturelles, en particulier la présence d'eaux souterraines, la proportion des habitants du village entrant dans le groupe cible du FIDA et, enfin, la volonté des autorités villageoises de privilégier le groupe cible pour qu'il bénéficie du projet.

20. Une fois achevées l'action de sensibilisation et la sélection des villages, les activités se concentreront dans différents villages sur la création ou le renforcement de comités de développement villageois (CDV), composés de représentants des associations dont les membres appartiennent au groupe cible, de sages et de chefs coutumiers ainsi que de personnes influentes. Il faudra veiller à ce que les catégories visées en priorité par le projet - petits exploitants pauvres, femmes et jeunes - soient suffisamment représentés. De nouveaux CDV seront créés uniquement s'il n'y a pas de structure de base comparable dans les villages. Par la suite, le projet aidera à désigner et former des relais dans chaque village (relais villageois) ainsi que des auxiliaires locaux (relais techniques), qui seront recrutés de préférence parmi des jeunes alphabétisés et devront comprendre un certain nombre de femmes. Les relais villageois recevront une formation pour pouvoir donner des cours d'alphabétisation fonctionnelle et aider à formuler les plans de développement villageois après un diagnostic de la situation écologique du village, de ses potentialités et ses problèmes. Les relais techniques seront choisis parmi des villageois désireux et à même de prêter une assistance dans les domaines suivants: techniques agroforestières, gestion de pépinières et de magasins de stockage villageois, maraîchage irrigué, embouche et réparation de machines.

21. Cette composante prévoit le financement de contrats avec des organismes spécialisés (organismes du secteur privé ou public et ONG) pour l'exécution de toutes les activités de renforcement des capacités. Elle couvrira les dépenses annexes telles que salaires et indemnités, formation, logistique et matériel, l'installation des bureaux et les incitations en faveur d'aménagements agroforestiers.

22. **Appui à la production agro-sylvo-pastorale.** En tirant parti des activités de formation et d'information financées par la première composante, il s'agira d'apporter les ressources nécessaires au financement des investissements retenus dans les plans de développement villageois. La plupart des aménagements agroforestier ne demandent que de la main-d'oeuvre supplémentaire et quelques



autres intrants, mais les paysans sont souvent réticents à consacrer temps et efforts à une activité qui n'aura d'effets bénéfiques qu'à long terme. Pour susciter leur intérêt, le projet offrira un cofinancement pour d'autres types d'activité qui peuvent contribuer sensiblement au développement des villages et au bien-être du groupe cible. Pour bénéficier de cet appui, il faudra que les villageois respectent des normes minimales concernant la mise en place et l'entretien des installations agroforestières (par exemple, haies vives). Des ressources et un appui seront apportés pour deux types d'activités: a) des investissements d'intérêt communautaire et b) des initiatives économiques individuelles.

23. Les investissements d'intérêt communautaire porteront sur les activités prioritaires ci-après, sans s'y limiter pour autant: construction de voies d'accès et de magasins de stockage villageois, creusement de puits et forages (pour l'eau de boisson et, s'il y a des eaux souterraines, pour l'irrigation), boisement villageois et périmètres irrigués. Dans tous les cas, on vérifiera l'impact de l'investissement sur le groupe cible du FIDA et ses répercussions sur l'environnement. Les villageois contribueront sous forme de main-d'oeuvre et de matériaux locaux et seront entièrement responsables des investissements ainsi que de la gestion et de l'entretien des installations - ce qui sera précisé dans le contrat passé avec le projet. Celui-ci fournira d'autre part une aide initiale pour l'exploitation économique ultérieure des investissements communautaires ou de groupe. On fournira ainsi une panoplie d'outils et d'intrants destinés au maraîchage, pour autant que les femmes du village aient en priorité accès aux périmètres irrigués. Des investissements tels que l'installation de magasins de stockage villageois (banques de céréales) seront financés avec l'aide du projet mais ils seront gérés selon des méthodes purement commerciales grâce à une ligne de crédit.

24. Des particuliers ou groupements intéressés financeront eux-mêmes des investissements économiques n'intéressant pas la collectivité. Le projet créera un fonds de garantie pour donner au groupe cible plus facilement accès au crédit (essentiellement pour les intrants et le fonds de roulement) et assurera la formation nécessaire sur le plan technique et gestionnaire. Il ne sera pas nécessaire que le projet finance une ligne de crédit car les institutions financières de la zone du projet n'ont pas de problèmes de liquidités.

25. **Réfection de pistes rurales.** Les difficultés d'accès aux zones de production se sont avérées l'un des principaux écueils sur lequel bute le développement économique (paragraphe 11). Or, les travaux de réfection des piste sont trop lourds pour pouvoir être pris en charge par un village et même par un groupe de villages. Ils seront donc directement financés par le projet. Il s'agira de réparer un tronçon de 19 km reliant Baba Garage à Kangarlo, et d'autres tronçons mineurs pour ouvrir l'accès aux périmètres irrigués créés lors de la phase I avec l'appui du FIDA et donc faciliter la commercialisation des produits pour une grande partie de la zone du projet. On financera les études techniques nécessaires, la réfection de la piste, d'une largeur de 7 m et qui sera dotée d'ouvrages de franchissement et d'un système d'évacuation des eaux, ainsi que la supervision des travaux.

26. **Unité de direction et de suivi du projet (UDS).** Cette unité, qui n'exécutera pas elle-même les activités du projet, sera chargée de les coordonner et d'en suivre la mise en oeuvre (paragraphe 34). Elle ne comprendra donc qu'un effectif réduit de personnel de gestion composé comme suit: un directeur ayant l'expérience de la gestion de projets du même type, deux adjoints (qui s'occuperont des première et deuxième composantes), un responsable administratif et financier et un responsable du suivi interne et, enfin, du personnel d'appui. Les locaux du PAGFI pourront être utilisés avec un minimum de réaménagement (par exemple construction d'un magasin). Il faudra d'autre part renouveler les véhicules et le matériel. Enfin, le projet prévoit la formation du personnel (notamment participation au programme de formation à la gestion agricole pour l'Afrique), une évaluation externe et des enquêtes ainsi que des missions d'appui technique.



D. Coût et financement du projet

27. **Coûts.** Le coût total du projet est estimé à 13,90 millions de USD (voir tableau 1 ci-dessous), ce qui comprend les aléas financiers qui, comme pour les projets de la Banque mondiale, ont été calculés sur la base de 2,3% par an pour la composante devises et de 3% par an pour la composante monnaie locale. La provision pour aléas d'exécution a été calculée sur la base de 10% pour les travaux de génie civil, de 12% pour la réfection de pistes et de 5% pour la formation locale.

TABLEAU 1 - RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET^a
(en milliers de USD)

Composantes	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
Renforcement des capacités locales	1 742	89	1 831	5	15
Appui à la production agro-sylvo-pastorale	5 164	2 663	7 827	34	64
Réfection de pistes rurales	546	188	734	26	6
Direction et suivi du projet	1 427	350	1 777	20	15
Total des coûts de base	8 879	3 290	12 169	27	100
Provision pour aléas d'exécution	616	303	919	33	8
Provision pour aléas financiers	631	154	785	20	15
Total des coûts du projet	10 126	3 747	13 873	27	114

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

28. **Financement.** Selon le plan de financement, le FIDA financera 8,20 millions de USD (59% de l'ensemble des coûts du projet) moyennant un prêt consenti à des conditions particulièrement favorables au gouvernement (voir tableau 2). Ce montant couvrira, droits et taxes exceptés, le coût de l'équipement et du matériel, les achats d'intrants, les dépenses de fonctionnement, les investissements prévus dans la deuxième composante (au niveau des villages) et, enfin, une part décroissante des dépenses renouvelables du service de l'hydraulique. Le prêt du FIDA permettra également de financer la formation des bénéficiaires et du personnel travaillant pour le projet, les salaires et indemnités ainsi que les missions d'appui extérieur. La BOAD financera la réfection des pistes et contribuera pour un montant total de 1,96 million de USD aux investissements en faveur de l'approvisionnement en eau en milieu rural. Le gouvernement prendra à sa charge tous les droits et taxes, il fournira les locaux et contribuera progressivement à l'entretien des pistes rurales dont la réfection est prévue. Sa contribution s'élèvera au total à 2,79 millions de USD. Quant aux bénéficiaires, ils contribueront pour 950 000 USD, essentiellement sous forme de main-d'oeuvre et matériaux locaux.

TABLEAU 2 - PLAN DE FINANCEMENT^a
(en milliers de USD)

Composantes	FIDA		BOAD		Gouvernement		Bénéficiaires		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
Renforcement des capacités locales	1 809	87,6	-	-	255	12,4	-	-	2 064	14,9	96	1 713	255
Appui à la production agro-sylvo-pastorale	4 696	52,0	1 519	16,8	1 866	20,7	947	10,5	9 027	65,1	3 056	4 113	1 858
Réfection de pistes rurales	-	-	444	50,7	433	49,3	-	-	877	6,3	221	481	175
Direction et suivi du projet	1 670	87,7	-	-	234	12,3	-	-	1 904	13,7	375	1 295	234
Total des décaissements	8 175	58,9	1 963	14,2	2 788	20,1	947	6,8	13 873	100,0	3 747	7 603	2 523

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.



E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

29. Les **modalités de passation des marchés** différeront selon les biens et services nécessaires et les montants concernés:

- les marchés d'un montant supérieur à 40 000 USD feront l'objet d'appels d'offres internationaux;
- les marchés d'un montant égal ou inférieur à 40 000 USD mais supérieur à 10 000 USD feront l'objet d'appels d'offres locaux;
- des fournisseurs locaux seront consultés pour les marchés d'un montant égal ou supérieur à 4 000 USD mais inférieur à 10 000 USD;
- les achats d'un montant inférieur à 4 000 USD se feront directement.

30. Dans la mesure du possible, les achats de véhicules seront regroupés en lots dans le but d'obtenir de meilleurs prix et feront l'objet d'appels d'offres internationaux conformément aux directives du FIDA. Les contrats avec les consultants et les organisations partenaires seront passés conformément aux procédures de l'institution coopérante. Quant aux travaux de construction de puits et de forages ils seront, autant que faire se peut, regroupés en lots homogènes en vue d'obtenir les meilleurs prix. Étant donné qu'il s'agit d'investissements modestes qui s'échelonnent sur plusieurs années, les marchés feront l'objet d'appels d'offres locaux. Le marché relatif à la réfection des pistes rurales sera passé conformément aux procédures de la BOAD. La date de clôture du prêt est fixée au 31 décembre 2005.

31. **Décaissements.** Avant le début de chaque année d'exécution, un programme de travail et budget annuel (PTBA) approuvé par le comité de surveillance (paragraphe 34) sera présenté à l'institution coopérante et au FIDA pour observations et approbation. Les demandes de retrait de fonds seront signées par le directeur de l'UDS et par le responsable administratif et financier. Les décaissements se feront sur présentation de toutes les pièces justificatives, sauf pour les dépenses relatives aux frais d'exploitation, aux salaires, aux indemnités de déplacement, aux enquêtes et contrats, à la formation locale et au fonds de garantie, pour lesquelles les décaissements se feront sur présentation des relevés de dépenses certifiés.

32. Pour faciliter les décaissements et la mise en oeuvre du projet, l'emprunteur ouvrira au nom du projet **un compte spécial** en francs CFA auprès d'une banque commerciale de Dakar agréée par le FIDA. Un compte relais sera ouvert auprès d'une banque agréée dans la zone du projet. À l'entrée en vigueur du prêt du FIDA, 330 000 000 de FCFA (environ six mois de dépenses estimatives) seront versés à ce compte, qui sera géré selon des modalités et procédures agréées par le FIDA. **Un compte du projet**, ouvert auprès du Trésor et géré conformément aux règles en vigueur au Sénégal, accueillera les fonds de contrepartie. Pour que le prêt puisse entrer en vigueur, il faudra que les crédits correspondant au montant des droits et taxes pour la première année aient été inscrits au budget consolidé d'investissements et mis à la disposition du projet sous la forme de chèques du trésor.

33. **Comptabilité et vérification des comptes.** L'UDS tiendra une comptabilité à double entrée répondant aux normes internationales. Les organisations partenaires chargées de l'exécution de certaines activités tiendront une comptabilité distincte pour justifier de l'utilisation des fonds. Elles recevront des avances dont le montant initial sera équivalent aux dépenses de fonctionnement prévues pour les trois premiers mois. Elles présenteront à l'UDS des relevés de dépenses mensuels accompagnés des documents originaux. Après vérification, l'UDS réapprovisionnera les comptes en fonction des besoins. Les comptes de l'UDS et des organisations partenaires seront examinés régulièrement et/ou à la demande des missions de supervision. Un audit financier et gestionnaire sera

fait chaque année par un bureau d'experts comptables de réputation internationale agréé par le FIDA qui donnera son avis sur les procédures d'appel d'offres, la justification des dépenses imputées sur le compte spécial et l'utilisation des biens et services financés par le projet. Il émettra également un avis distinct sur les relevés de dépenses. Les honoraires de l'expert comptable seront imputés sur le compte de prêt.

F. Organisation et gestion

34. Les dispositions proposées pour l'organisation et la gestion du projet² tiennent compte de deux facteurs: a) la politique officielle en faveur du désengagement de l'État dans le secteur productif, de l'appui au renforcement du secteur privé ainsi que de la décentralisation et du transfert des activités de développement vers les régions; et b) le souci du FIDA de garantir la participation réelle des bénéficiaires et la pérennité des activités. La mise en oeuvre s'appuiera donc sur les principes d'autonomie financière et administrative dans la gestion du projet, de sous-traitance des activités techniques et de souplesse maximale pour répondre aux besoins des bénéficiaires. Le projet sera placé sous la tutelle du Ministère de l'environnement et de la protection de la nature. Dans la zone du projet, une petite UDS (paragraphe 26) sera chargée de planifier et de coordonner les activités. Elle jouira d'une totale autonomie gestionnaire et financière dans le cadre des PTBA approuvés et passera des contrats avec les organisations partenaires (organismes privés ou publics, ONG, etc.) chargées de mener certaines activités. Un comité de coordination suivra la mise en oeuvre dans la zone du projet tandis qu'au niveau national il sera mis en place un comité de surveillance chargé principalement d'examiner et d'approuver les PTBA.

35. **Suivi et évaluation.** Le suivi et l'évaluation seront dissociés: le premier sera assuré par le projet lui-même et confié au responsable du suivi interne, tandis que les activités d'évaluation seront sous-traitées à des spécialistes et organismes extérieurs. Le suivi interne, outil indispensable à la gestion, comportera les grandes activités suivantes: a) suivi régulier de la mise en oeuvre des activités du projet et évaluation des résultats sur le plan qualitatif et quantitatif afin de repérer à temps les principaux problèmes; b) préparation et supervision d'études et d'enquêtes afin de déterminer les effets du projet sur les groupes cible (du point de vue de la collaboration des groupes, du renforcement des capacités, de l'augmentation de la productivité et des revenus, etc.) Les activités d'évaluation seront confiées à des consultants locaux qui entreprendront à cette fin des missions durant la troisième et sixième années et analyseront surtout l'impact des investissements du projet sur le niveau de vie des populations cible. Conformément à l'approche participative retenue pour le projet, celui-ci insistera tout particulièrement sur l'auto-évaluation par les bénéficiaires.

G. Justification économique

36. Les **bénéficiaires** directs du projet seront les membres des organisations villageoises qui auront été créées ou renforcées (comités de développement villageois, groupements d'intérêt économique, groupements de promotion féminine, etc.) et leur famille proche. Il est prévu que, dans les 126 villages où le projet fonctionnera, environ deux tiers des paysans du groupe cible (à peu près 3 780 familles) répondent à l'appel et aident la communauté à bénéficier de l'aide du projet (formation, avis techniques, accès au crédit) en adoptant les mesures agroforestières préconisées. De plus, 6 360 personnes se joindront à eux pour exploiter les petits périmètres d'irrigation. Au total, ce seront environ 23 000 adultes et jeunes - hommes et femmes - qui bénéficieront de cours d'alphabétisation et 252 d'entre eux (des femmes pour moitié) d'une formation spécialisée. En outre, la population de la zone du projet bénéficiera de la diversification des produits agricoles et autres sur les marchés locaux et de l'accès à de nouveaux métiers et services encouragés par le projet. L'amélioration de l'approvisionnement en eau et le désenclavement contribueront à améliorer les conditions de vie, notamment pour les femmes. Celles-ci se verront d'autre part accorder la priorité

² Pour plus de détails, voir l'appendice V

pour la mise en route d'activités rémunératrices, tant sur les périmètres irrigués qu'en dehors des exploitations. Elles pourront donc accroître les revenus tirés du maraîchage, de l'embouche et d'autres initiatives économiques. La présence dans chaque village d'une femme désignée comme relais villageois renforcera le rôle des femmes dans l'autonomisation du développement villageois.

37. **Analyse financière.** La comparaison de deux types de petite exploitation (1,5 ha et 3 ha) "avec" et "sans" le projet montre que, pour l'un et l'autre, la situation des bénéficiaires va s'améliorer sensiblement. L'accroissement de la fertilité des sols grâce aux mesures agroforestières (par exemple, embocagement) entraînera une augmentation de la productivité des cultures pluviales, tout en ne représentant que six journées de travail supplémentaires par an - travail qui ne sera d'ailleurs effectué que pendant la saison sèche, lorsque la main-d'oeuvre agricole est sous-employée. En outre, le maraîchage sur les périmètres irrigués et les activités non agricoles que le projet appuiera (embouche, petit commerce villageois) seront à l'origine de revenus supplémentaires. Au total, les revenus annuels augmenteront de 48 USD pour les exploitations de 1,5 ha et de 8 USD pour les exploitations de 3 hectares.

38. **Analyse économique.** Le taux de rentabilité économique du projet, calculé sur 25 ans, est de 11,8% compte tenu de la production supplémentaire en culture pluviale, de la production en culture irriguée, de la production de bois ainsi que des activités non agricoles rémunératrices. Le calcul se fonde sur des hypothèses prudentes en ce qui concerne le rythme d'adoption des mesures agroforestières et le taux de rentabilité économique sera sans doute plus élevé si les actions de sensibilisation donnent de bons résultats. L'analyse de sensibilité montre que le taux de rentabilité économique ne serait pas beaucoup modifié par une diminution imprévue de la pluviométrie. Un retard d'une année dans la mise en oeuvre ramènera le taux à 10,3% et une augmentation des coûts (de 20%) à 9,3%.

H. Risques

39. Dans une région telle que le Bassin arachidier, il faut toujours considérer les aléas climatiques, en particulier des sécheresses prolongées, comme un sérieux écueil pour les projets. Dans le cas présent, ce risque est contrebalancé par l'amélioration de l'approvisionnement en eau des villages, la mise en place de cultures irriguées et l'encouragement d'activités non agricoles qui dépendent peu des conditions climatiques. D'autre part, on ne sait pas dans quelle mesure la population cible saisira les possibilités offertes par le projet. Il est certain que cela dépendra pour beaucoup de l'efficacité des actions de sensibilisation et de formation. C'est pourquoi on accordera une attention particulière à la sélection et à la supervision des organisations partenaires qui en seront chargées. Seules seront retenues les organisations ayant obtenu dans le passé de bons résultats, et la poursuite de la collaboration avec le projet dépendra de l'impact de leurs activités sur le groupe cible/les villages. La commercialisation du surcroît de production ne devrait pas comporter de risque majeur car: a) le désenclavement prévu la facilitera et b) la zone du projet est située relativement près de grands centres de consommation urbains.

I. Impact sur l'environnement

40. Le projet devrait en principe avoir des effets positifs sur l'environnement puisque l'une des conditions fixées pour avoir accès à l'aide est d'adopter les mesures favorables à l'environnement qui auront été préconisées, lesquelles permettront de stabiliser voire d'inverser la tendance à la dégradation de l'environnement sur 5,67 ha de terres agricoles qui seront ainsi protégées contre l'érosion éolienne et hydrique. Il y aura un effet d'entraînement dans les zones avoisinantes mais on peut aussi penser que d'autres paysans adopteront spontanément ces mesures (comme cela a été le cas à proximité, dans la zone où a été mené le projet d'organisation et de gestion villageoises financé par le FIDA). La création de quelque 63 ha de bois villageois et 134 ha de parcelles irriguées pour le maraîchage en saison sèche accentuera l'effet positif sur l'environnement. Les activités non agricoles

seront choisies en fonction de

leur impact sur l'environnement, et celles qui comportent un risque de ce point de vue ne pourront bénéficier de l'appui du projet. L'installation des points d'eau dans le cadre du projet ne devrait pas entraîner de risque pour la santé ou l'environnement.

J. Aspects novateurs

41. Du fait que le présent projet s'inspire des enseignements tirés d'autres interventions au Sénégal et qu'il perfectionnera les méthodes participatives mises à l'essai par le FIDA dans le cadre d'autres projets, il va mettre en place dans la zone où a été menée la phase 1 du PAGF une approche entièrement nouvelle fondée sur la demande. Par l'intermédiaire des organisations et groupements villageois, les participants planifieront les diverses activités devant bénéficier d'un appui et acquerront les moyens de concevoir des microprojets et de négocier les aspects techniques et financiers de leur mise en oeuvre. Les villages ayant collaboré avec le projet pendant quatre ans auront appris à prendre entièrement en charge leur développement sur le plan des idées comme de la pratique. L'innovation majeure est le niveau élevé de responsabilité confié aux participants, ce qui constitue un défi au centre du Bassin arachidier, où prédominent encore des structures hiérarchisées et des modèles de projet traditionnels. Des techniques agroforestières simples et peu coûteuses seront transposées dans de nombreux villages, offrant ainsi d'intéressants exemples que l'on pourra faire connaître dans d'autres régions du Sénégal et dans la sous-région.

TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

42. Un accord de prêt entre la République du Sénégal et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

43. la République du Sénégal est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

44. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

45. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République du Sénégal un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à cinq millions huit cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (5 850 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} octobre 2038 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Fawzi H. Al-Sultan

RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ

(Négociations de prêt conclues le 28 novembre 1998)

1. Le Gouvernement de la République du Sénégal (le Gouvernement) assure la prise en charge des droits et taxes liés aux acquisitions des biens et services dans le cadre du Projet, et pour toute sa durée, par règlement au fournisseur au moyen de chèques trésor suivant les procédures du Ministère de l'économie, des finances et du plan (MEFP). Pour la première année le montant à prévoir au titre de ces droits et taxes est de cent onze millions quatre-vingt-dix mille FCFA (111 090 000 FCFA). En ce qui concerne la contrepartie devant faire l'objet de débours financiers, un Compte de projet sera ouvert auprès du Trésor public, géré conjointement par le Directeur du Projet et l'Agent comptable agréé. À compter de la troisième année d'exécution du Projet, le Gouvernement s'engage à y verser annuellement les fonds nécessaires à l'exécution des activités décrites dans le Programme de travail et budget annuels (PTBA) et selon les modalités définies au paragraphe 16 de l'annexe 4 de l'Accord de prêt.
2. Le paragraphe 16 de l'annexe 4 dispose à ce titre que: "Les PTBA définiront le montant de la contrepartie annuelle apportée par le Gouvernement comprenant, à partir de la troisième année, les contributions directes assurées par le Gouvernement pour l'entretien des pistes réhabilitées, notamment. Il convient de préciser que l'entretien des pistes sera réalisé au moyen des ressources du Fonds national d'entretien routier".
3. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions additionnelles à l'entrée en vigueur de l'Accord de prêt aux fins de la section 10.01 g) des Conditions générales:
 - a) sélection des cadres du Projet par consultation nationale;
 - b) entrée en fonction du Directeur du Projet et du Chef comptable; et
 - c) disponibilité des fonds de contrepartie nécessaires à l'exécution des activités de la première année, conformément aux dispositions de la Section 4.02 de l'Accord de prêt.
4. Par ailleurs, aucun retrait ne sera effectué pour le paiement des dépenses prévues à toutes les catégories du tableau figurant au paragraphe 1 de l'annexe 1 de l'Accord de prêt avant:
 - a) la sélection des deux Opérateurs partenaires principaux (OPP) (un par département); et
 - b) l'approbation par le FIDA et la signature par les parties des contrats de partenariat avec les deux OPP.
5. Un Fonds de risque sera constitué afin d'encourager les institutions financières partenaires à soutenir au moyen de crédit, à partir de leurs fonds propres, les actions préconisées dans le cadre de la mise en oeuvre du Projet et à faciliter l'accès au crédit des populations cibles. Il permettra, également, de réduire les risques encourus par les organismes de crédit et d'assurer la couverture de crédits devenus irrécouvrables. Le Fonds de risque est dimensionné pour couvrir 30% du risque encouru, estimé à 15% de l'encours des crédits à court et moyen termes, soit 4,5% de l'encours des crédits.

ANNEXE

6. Le Projet sera placé sous la tutelle du Ministère de l'environnement et de la protection de la nature (MEPN). L'organisation du Projet tient compte de l'orientation de la politique de désengagement de l'état des activités productives, de la volonté de cette même politique de soutenir le secteur privé et de transférer aux populations rurales la prise en charge de leur propre développement dans le cadre de leurs institutions et groupements.

7. Le MEPN agira en qualité d'Agence d'exécution du Projet et déléguera, notamment, à l'UDS: i) la coordination des activités du Projet, ii) l'élaboration des PTBA à soumettre à l'approbation du Comité de surveillance, et iii) la rédaction des rapports d'avancement du Projet. Les institutions et opérateurs partenaires avec lesquels des conventions de collaboration ou des contrats de sous-traitance seront conclus, rendront compte directement de leurs activités au Directeur de l'UDS.

8. Le Gouvernement s'engage également à ce que :

- a) les coûts se rapportant à la mise à disposition du Projet des locaux (siège et terrain) soient pris en compte dans le cadre de la contrepartie gouvernementale; et que
- b) toutes les activités techniques soient confiées, selon le principe de la sous-traitance, à des institutions partenaires sélectionnées au moyen de consultations nationales et/ou internationales. Il est précisé que les protocoles signés entre l'UDS et les opérateurs-partenaires seront établis pour une durée déterminée et que leur renouvellement sera fonction des résultats atteints par lesdits partenaires.

COUNTRY DATA

SENEGAL

Land area (km² thousand) 1995 1/	193	GNP per capita (USD) 1996 2/	570
Total population (million) 1996 1/	9	Average annual real rate of growth of GNP per capita, 1990-96 2/	-0.6
Population density (people per km²) 1996 1/	40	Average annual rate of inflation, 1990-96 2/	8.4
Local currency	CFA Franc (XOF)	Exchange rate: USD 1 =	XOF 560
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate) 1980-96 1/	2.7	GDP (USD million) 1996 1/	5 155
Crude birth rate (per thousand people) 1996 1/	40	Average annual rate of growth of GDP 1/ 1980-90	3.1
Crude death rate (per thousand people) 1996 1/	14	1990-96	1.8
Infant mortality rate (per thousand live births) 1996 1/	60	Sectoral distribution of GDP, 1996 1/	
Life expectancy at birth (years) 1996 1/	50	% agriculture	18.5
Number of rural poor (million) 1/	n.a.	% industry	16.9
Poor as % of total rural population 1/	n.a.	% manufacturing	11.5
Total labour force (million) 1996 1/	4	% services	64.7
Female labour force as % of total, 1996 1/	42.5	Consumption, 1996 1/	
Education		General government consumption (as % of GDP)	10.4
Primary school gross enrolment (% of relevant age group) 1995 1/	65.0	Private consumption (as % of GDP)	78.2
Adult literacy rate (% of total population) 1994 3/	32.1	Gross domestic savings (as % of GDP)	11.4
Nutrition		Balance of Payments (USD million)	
Daily calorie supply per capita, 1992 3/	2 265	Merchandise exports, 1996 1/	655
Index of daily calorie supply per capita (industrial countries=100) 1992 3/	73	Merchandise imports, 1996 1/	1 672
Prevalence of child malnutrition (% of children under 5) 1990-96 1/	22.0	Balance of merchandise trade	-1 017
Health		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP) 1990-95 1/	n.a.	before official transfers, 1996 1/	- 440
Physicians (per thousand people) 1994 1/	0.0	after official transfers, 1996 1/	- 58
Access to safe water (% of population) 1990-96 3/	52	Foreign direct investment, 1996 1/	45
Access to health service (% of population) 1990-95 3/	90	Government Finance	
Access to sanitation (% of population) 1990-96 3/	58	Overall budget surplus/deficit (including grants) (as % of GDP) 1995 1/	n.a.
Agriculture and Food		Total expenditure (% of GDP) 1995 1/	n.a.
Food imports as percentage of total merchandise imports 1996 1/	32.5	Total external debt (USD million) 1996 1/	3 663
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 1994-96 1/	78	Total external debt (as % of GNP) 1996 1/	53
Food production index (1989-91=100) 1994-96 1/	106	Total debt service (% of exports of goods and services) 1996 1/	15.9
Land Use		Nominal lending rate of banks, 1996 1/	n.a.
Agricultural land as % of total land area, 1994 4/	41.9	Nominal deposit rate of banks, 1996 1/	n.a.
Forest area (km ² thousand) 1995 1/	74		
Forest area as % of total land area, 1995 1/	38.3		
Irrigated land as % of cropland, 1994-96 1/	3.1		

n.a. not available.

Figures in italics indicate data that are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Report*, 19982/ World Bank, *Atlas*, 19983/ UNDP, *Human Development Report*, 19974/ World Bank, *The World Development Indicators CD-ROM*, 1998

PREVIOUS IFAD LOANS TO SENEGAL

Loan No.	Project Title	Initiating Institution	Cooperating Institution	Terms of Loan	Approval Date	Effectiveness Date	Actual Closing Date	Loan Amount ^{1/} SDR	Disbursements as at 14.10.98	
									SDR	%
ONGOING PROJECTS										
015-SE	Agroforestry development project	IFAD	BOAD	hc	30.11.88	07.11.89	30.06.98	7 450 000	7 421 042	99
018-SE	Second small-scale rural operations	IFAD	IDA	hc	13.09.89	05.03.90	30.06.98	5 100 000	2 208 210	43
030-SE	Agricultural development project in matam	IFAD	BOAD	hc	11.12.91	27.04.93	31.12.99	11 700 000	8 344 360	71
315-SE	Village organization and development project	IFAD	BOAD	hc	02.12.92	13.08.93	31.12.98	5 800 000	3 098 476	53
402/47	Rural micromerprises project	IFAD	BOAD	hc	06.12.95	03.01.97	31.03.03	5 000 000	606 544	12
462-SE	Village management & development Pproject	IFAD	BOAD	hc	04.12.97	not yet effect.	30.06.07	6 900 000		-
Subtotal								41 950 000	21 678 632	
CLOSED LOANS ^{2/}										
026-SE	Integrated rural development project - M'Bour and Louga	IFAD	AfDB	hc	18.12.79	13.07.81	30.06.90	10 400 000	5 851 372	56
Subtotal								10 400 000	5 851 372	
TOTAL								49 850 000	27 530 004	

^{1/} Original IFAD loan in SDR equivalent at exchange rate on approval dated. Percentage of disbursement is calculated on the basis of the original IFAD loan.

^{2/} Closed loans, net of cancellations (SDR).

Note: HC = highly concessional





LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VÉRIFIABLES	SOURCE D'INFORMATION	HYPOTHESES/FACTEURS EXTERNES
<p>Réalisation et actualisation des bilans diagnostique et des PDT</p> <p>Formations techniques</p> <p>B.1. Appui à la réalisation des PDT</p> <p>Elaboration et mise à jour des contrats de partenariat</p> <p>Enquête/étude sur les ressources en eau</p>	<p>Nombre de PDT élaborés et actualisés</p> <p>Nombre de relais techniques formés</p> <p>Nombre de contrats réalisés</p> <p>Nombre de contrats mis à jour</p> <p>Nombre de villages enquêtés</p> <p>nombre de puizomètres suivis</p> <p>Nombre de points d'eau étudiés</p> <p>Nombre de villages concernés</p> <p>Nombre d'exploitations concernées</p> <p>Surface de parcelles protection et enrichies</p> <p>Surface de parcelles entretenues</p> <p>Réalisation de pépinières</p> <p>Surface de bois villageois réalisées et nombre de plants</p> <p>Nombre d'arbres dans bois de 4 ans</p> <p>Longueur de brise-vents et nombre de plans</p> <p>Nombre d'arbres dans brise vents de 4 ans</p> <p>Nombre de puits réalisés</p> <p>Nombre de forages réalisés</p>	<p>Personnel opérateurs satisfaisant</p> <p>Résultats suivi-évaluation</p> <p>Etude complémentaires</p> <p>Résultats suivi-évaluation et visites contrôle</p> <p>Résultats suivi-évaluation et visites contrôle</p>	<p>Inérêt des populations pour actions proposées</p> <p>Collaboration partenaires bonne</p> <p>La sensibilisation a suffisamment pu marquer l'intérêt de l'entretien de la protection</p>
<p>Augmentation de la surface irrigable</p>	<p>Nombre de villages desservis</p> <p>Nombre d'hectares irrigables</p> <p>Nombre d'hectares nouveaux irrigués</p> <p>Surface emblavée dans périmètres PAGF-1</p> <p>Nombre d'artisans formés</p> <p>Nombre d'artisans actifs</p> <p>Km de chemins aménagés</p> <p>Nombre de villages desservis</p> <p>Population desservie</p> <p>Nombre de constructions réalisées</p> <p>Tonnage transité/an</p> <p>Nombre de prix remis</p> <p>Surface en parcelles protégées et bois de villages chez le village lauréat</p> <p>Progression de la surface de la surface du lauréat (an 1 à 6)</p> <p>Dépenses en fonds de garantie</p> <p>Volume de crédit alloué et taux de remboursement par objet de crédit court terme, résultats nets moyens</p> <p>Volume de crédit alloué et taux de remboursement par objet de crédit moyen terme, nombre de métiers créés</p> <p>Nombre de km réalisés</p> <p>Nombre de km entretenus</p>	<p>Résultats suivi-évaluation et visites contrôle</p> <p>Résultats suivi-évaluation et visites contrôle</p> <p>Résultats suivi-évaluation et visites contrôle</p> <p>Résultats suivi-évaluation et visites contrôle</p> <p>Résultats suivi-évaluation et visites contrôle</p> <p>Visite</p> <p>Banques, suivi-évaluation</p>	<p>Disponibilité suffisante de puisatiers</p> <p>Les villages ont trouvé terrain d'entente avec les autres villages</p> <p>Les villages ont trouvé terrain d'entente avec les autres villages</p> <p>Système d'exhaure adopté</p>
<p>Formation d'artisans réparateurs de système d'exhaure</p> <p>Aménagement de chemins inter-villageois</p>	<p>Population desservie</p> <p>Nombre de constructions réalisées</p> <p>Tonnage transité/an</p> <p>Nombre de prix remis</p> <p>Surface en parcelles protégées et bois de villages chez le village lauréat</p>	<p>Résultats suivi-évaluation et visites contrôle</p> <p>Résultats suivi-évaluation et visites contrôle</p>	<p>Disponibilité suffisante de puisatiers</p> <p>Les villages ont trouvé terrain d'entente avec les autres villages</p>
<p>Construction de BCV et magasins de stockage</p>	<p>Population desservie</p> <p>Nombre de constructions réalisées</p> <p>Tonnage transité/an</p> <p>Nombre de prix remis</p> <p>Surface en parcelles protégées et bois de villages chez le village lauréat</p>	<p>Résultats suivi-évaluation et visites contrôle</p> <p>Résultats suivi-évaluation et visites contrôle</p>	<p>Disponibilité suffisante de puisatiers</p> <p>Les villages ont trouvé terrain d'entente avec les autres villages</p>
<p>Attribution de prix du meilleur village agroforestier</p>	<p>Population desservie</p> <p>Nombre de constructions réalisées</p> <p>Tonnage transité/an</p> <p>Nombre de prix remis</p> <p>Surface en parcelles protégées et bois de villages chez le village lauréat</p>	<p>Résultats suivi-évaluation et visites contrôle</p> <p>Résultats suivi-évaluation et visites contrôle</p>	<p>Disponibilité suffisante de puisatiers</p> <p>Les villages ont trouvé terrain d'entente avec les autres villages</p>
<p>B.2. L'appui à la mobilisation du financement</p>	<p>Progression de la surface de la surface du lauréat (an 1 à 6)</p> <p>Dépenses en fonds de garantie</p> <p>Volume de crédit alloué et taux de remboursement par objet de crédit court terme, résultats nets moyens</p> <p>Volume de crédit alloué et taux de remboursement par objet de crédit moyen terme, nombre de métiers créés</p> <p>Nombre de km réalisés</p> <p>Nombre de km entretenus</p>	<p>Banques, suivi-évaluation</p> <p>Résultats du suivi et visite</p>	<p>Accord des banques dans poursuite activités</p> <p>Disponibilité des banques pour le petit client de type du groupe cible</p>
<p>Désencavement des PPM/ PAGF I</p>	<p>Progression de la surface de la surface du lauréat (an 1 à 6)</p> <p>Dépenses en fonds de garantie</p> <p>Volume de crédit alloué et taux de remboursement par objet de crédit court terme, résultats nets moyens</p> <p>Volume de crédit alloué et taux de remboursement par objet de crédit moyen terme, nombre de métiers créés</p> <p>Nombre de km réalisés</p> <p>Nombre de km entretenus</p>	<p>Résultats du suivi et visite</p>	<p>Accord des banques dans poursuite activités</p> <p>Disponibilité des banques pour le petit client de type du groupe cible</p>

COÛTS ET FINANCEMENT

Expenditure Accounts by Components - Base Costs
(USD '000)

	Renforcement capacités villageoises	Appui aux productions agro-sylvo-pastorales	Piste départemental	Unité direction et de suivi du projet	Total	Provisions pour aléas matérielles	
						%	Montant
I. Coûts d'investissement							
A. Génie civil							
Hydraulique	-	5 973	-	-	5 973	10.0	597
Pistes	-	-	435	-	435	12.0	52
Embocagement	-	192	-	-	192	-	-
Activité non identifiée	-	214	-	-	214	10.0	21
Construction	18	563	-	14	595	10.7	63
Total partiel	18	6 942	435	14	7 409	9.9	734
B. Véhicules et Equipements							
Véhicules	-	32	-	264	296	-	-
Equipements	63	-	-	119	181	4.3	8
Total partiel	63	32	-	383	478	1.6	8
C. Appui/Formations/Etudes/Conventions							
1. Missions d'appui							
Consultants locaux	-	18	-	11	29	3.1	1
Consultants extérieurs	29	-	-	57	86	-	-
Total partiel	29	18	-	68	114	0.8	1
2. Formation							
Bénéficiaires et Partenaires	583	-	-	121	704	5.0	35
Personnel	11	-	-	-	11	5.0	1
Total partiel	594	-	-	121	715	5.0	36
3. Etudes et Conventions							
	994	124	43	109	1 269	4.7	59
Total partiel	1 616	141	43	298	2 099	4.6	96
D. Fonds de risque	-	116	-	-	116	-	-
E. Matériel et intrant	-	237	-	-	237	2.0	5
Total Coûts d'investissement	1 697	7 469	478	695	10 339	8.1	843
II. Dépenses renouvelables							
A. Salaires et indemnités							
	94	16	-	827	937	0.2	2
B. Fonctionnement							
1. Véhicules et équipements	40	13	-	212	265	12.0	32
2. Fonctionnement courant	-	329	256	43	628	6.8	43
Total partiel	40	342	256	255	893	8.3	74
Total Dépenses renouvelables	134	358	256	1 082	1 830	4.2	76
	1 831	7 827	734	1 777	12 169	7.6	919
Provisions pour aléas matérielles	86	701	85	46	919	-	-
Provisions pour aléas financiers	147	499	58	81	785	6.8	54
	2 064	9 027	877	1 904	13 873	7.0	972
Taxes	255	1 858	175	234	2 523	8.2	206



Devises	96	3 056	221	375	3 747	8.4	316
---------	----	-------	-----	-----	-------	-----	-----

**Disbursement Accounts by Financiers
(USD '000)**

	FIDA		BOAD		Gouvernement		Bénéficiaires		Total		Devises	Monnaie Locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
A. Génie civil													
Hydraulique	3 766	54.4	1 519	22.0	1 609	23.3	25	0.4	6 919	49.9	2 827	2 482	1 609
Pistes	-	-	407	80.0	102	20.0	-	-	509	3.7	151	256	102
Embocagement	-	-	-	-	-	-	212	100.0	212	1.5	-	212	-
Activité non identifiée	197	80.0	-	-	49	20.0	-	-	246	1.8	73	124	49
Construction	402	57.6	-	-	137	19.6	159	22.8	699	5.0	128	434	137
Total partiel	4 365	50.9	1 926	22.4	1 897	22.1	396	4.6	8 584	61.9	3 179	3 508	1 897
B. Véhicules et équipements	346	68.1	-	-	163	31.9	-	-	509	3.7	241	105	163
Petit matériel et intrants	78	69.4	-	-	16	14.7	18	15.9	112	0.8	11	84	16
C. Appui/Formations/Etudes/Conventions													
1. Missions d'appui													
Consultants locaux	106	96.3	-	-	4	3.7	-	-	110	0.8	90	16	4
Consultants internationaux	11	100.0	-	-	-	-	-	-	11	0.1	11	-	-
Total partiel	117	96.7	-	-	4	3.3	-	-	121	0.9	101	16	4
2. Formation													
Bénéficiaires/Partenaires projet	781	98.3	-	-	13	1.7	-	-	794	5.7	-	781	13
3. Etudes et conventions	1 120	77.4	37	2.6	289	20.0	-	-	1 447	10.4	7	1 151	289
Total partiel	2 019	85.4	37	1.6	307	13.0	-	-	2 363	17.0	108	1 948	307
Fonds de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds de risque	116	100.0	-	-	-	-	-	-	116	0.8	-	116	-
Fonds de développement villageois	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Salaires et indemnités	969	99.3	-	-	7	0.7	-	-	976	7.0	-	972	4
Fonctionnement	283	23.3	-	-	398	32.8	533	43.9	1,213	8.7	208	869	136
	8 175	58.9	1,963	14.2	2 788	20.1	947	6.8	13 873	100.0	3 747	7 603	2 523



ORGANIZATION AND MANAGEMENT

- 1. Organization and management mechanisms.** Two committees will be responsible for monitoring project implementation. At the level of the project area, a coordination committee (CC) will be established with the task of ensuring that the agreed upon project strategy is applied at the field level. The CC will be chaired by the President of the Conseil Régional and comprise the directors of the regional technical services concerned and the representatives of VDCs and women's groups. The director of the regional forestry service will be the secretary of the CC. At the national level, a surveillance committee (SC) will be installed with the task of reviewing and approving AWPBs for submission to IFAD and the cooperating institution (CI). The SC will be chaired by the Minister of Environment and Nature Protection (MEPN) and comprise the governor of Diourbel Region and representatives of all ministries concerned with the project, and the beneficiaries (including rural women).
- 2.** Project activities will be planned and coordinated by UDS which will be established by ministerial decree and given full management and financial autonomy within the framework of approved AWPBs. More specifically, it will be responsible for (a) the coordination of project activities; (b) the preparation of the AWPBs; and (c) the writing of semestrial and annual reports for presentation to IFAD and CI. The UDS director will assume full personal responsibility for the quality of the unit's performance, management of resources and reporting. The RAF will be in charge of the following: (a) finalizing the financial aspects of AWPBs; (b) monitoring contracts, purchases, disbursements and other financial matters; (c) management of personnel and stocks; and (d) proper keeping of the accounts. The UDS director and key staff positions will be advertised nationally and their nominations submitted to IFAD and CI for approval.
- 3. Project implementation arrangements.** The UDS will conclude contracts with a number of partner organizations (private and public specialized agencies and services, NGOs, etc.) that will be responsible for the implementation of specific project activities. Thus, the implementation of component one (local capacity-strengthening) will be entrusted to two organizations (one for each department), preferably national or international NGOs with pertinent field experience. Each departmental team will consist of several (male and female) field agents (*animateurs*), working under the supervision of a departmental head (*responsable départemental*). There will be five field agents in Bambey and three in Diourbel, each working with a maximum of 20 villages and with the respective RVs, RTs and VDCs. The contracts with these key partner organizations will be drawn up for two years and renewed only if performances are fully satisfactory. Resource persons, specialized agencies and NGOs will also be contracted for training activities foreseen under the project. RVs will be trained to prepare them for work as functional literacy teachers at village level. Likewise, RTs will be trained to become technical specialists at village level. Those target group members who require specific technical training (e.g. livestock fattening, produce processing etc.) will be trained directly.
- 4.** The project will assist villagers in gaining access to credit by introducing a risk fund at the level of three financial institutions working in the project area (CNCAS, CMS and ACEP). They must also fulfil these essential conditions: (a) have experience in the delivery of small loans to rural producers and (b) have sufficient resources to shoulder part of the risk of lending. The resources allocated to the risk fund, calculated on the basis of a maximum of 15% of unpaid loans of which the IFAD loan could cover 30%, will equal 4.5% of disbursed credits. The amounts needed will be estimated at the beginning of each year on the basis of VDPs and AWPBs approved. During the first year, equal allocations will be given to the three financial institutions. During subsequent years, the



respective amounts will take actual lending operations during the previous year and accumulated interests into account.

5. Project support to the implementation of VDPs will be based on annual partnership agreements between a given village and UDS. In order to be eligible for project assistance, the VDP, in addition to the other priority actions proposed by the villagers, will have to include a basic package of agroforestry measures. Project cofinancing contributions will be made within pre-established ceilings. For each activity to be submitted for project assistance, a request, backed by a copy of VDP and relevant technical documentation (designs, bills of quantities, cost estimates, etc.) will be developed by VDC or the concerned group of villagers (economic interest groups and participatory women's groups). To facilitate the preparation of the requests, the project will provide standard plans/modules and assistance in learning how to contact and engage local expertise when needed. The partnership agreement will be negotiated between VDC and the project and it will include the actions to be supported, the arrangements for their implementation, and the rights and duties of both partners. The project will monitor the implementation of agreed upon activities and pay the suppliers of goods and services directly, after verifying and accepting the work carried out. Only in the case of well and borehole construction will general implementation procedures be adapted in order to provide for direct collaboration with the Directorate for Water Supply and Sanitation. A village's satisfactory performance in fulfilling its duties laid down in the partnership agreement will be a condition for project support in subsequent years. The project will be working with a given village for a maximum of four years after which it can be expected that the structures and capacities will have been developed sufficiently to continue resource management and development activities without outside assistance.



FLUX FINANCIER

